

## Décision dans la procédure d'opposition n° 6314

*Opposante Research In Motion Limited*, 295 Phillip Street, CA-N2L 3W8 Waterloo (Ontario), marque suisse n° 472 195 BLACKBERRY, *représentée par Katzarov SA*, 19, rue des Epinettes, 1227 Genève

contre *Défenderesse Koninklijke Philips Electronics N.V.*, Groenewoudseweg 1, NL-5621 BA Eindhoven, marque internationale n° 788 466 BLUEBERRY.

Le 20 février 2004, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 6314.
2. L'opposition n° 6314/2003 contre la marque internationale n° IR-788 466 BLUEBERRY est déclarée bien fondée.
3. La marque internationale n° IR-788 466 BLUEBERRY sera refusée définitivement à la protection en Suisse après l'entrée en force de la présente décision.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1600 francs à titre de dépens, incluant le remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties ; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

20 février 2004

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 6314

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.03.2004
Date	
Data	
Seite	926-926
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 421

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.